

Lignes directrices communales

Intégration du développement durable dans la politique communale - Agenda 2040



Vue aérienne, 2023. ©: Gabriel Monnet, L'illustré

23NAB016 intégration du DD dans la politique communale – Version du 03.11.2023

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----------|
| 1. PRÉAMBULE | 4 |
| 2. VISION D'AVENIR 2040 : TRAMELAN DANS 20 ANS | 5 |
| 3. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT | 7 |

IMPRESSUM

Groupe de travail

| | |
|---------------------|-----------------------|
| Barbou Lucien | Citoyen |
| Roquier François | Citoyen |
| Yoder Gabriel | Citoyen |
| Piccand Valérie | Citoyenne |
| Contesse Elisabeth | Citoyenne |
| Burri Yann | Citoyen |
| Guenot Thierry | Citoyen |
| Müller Cyrille | Citoyen |
| | |
| Glauser Vincent | Conseiller communal |
| Voumard Karine | Conseillère communale |
| Sommer Pierre | Conseiller communal |
| Chaignat Mathieu | Conseiller communal |
| Gagnebin Christophe | Conseiller communal |
| Gullotti Hervé | Maire |
| Noirat Lucie | Chancelière |

Accompagnement externe

de la Harpe Michaël

Chef de projet, Ing. HES en gestion de la nature



RWB Groupe SA | L'humain au cœur de l'ingénierie

Natura biologie appliquée SA
Le Saucy 17
2722 Les Reussilles

T +41 58 220 38 04
info@bureau-natura.ch
www.bureau-natura.ch

1. PRÉAMBULE

Le conseil municipal est conscient depuis plusieurs années de l'importance d'agir localement avec une vision à long terme et une approche transversale des thématiques sociales, économiques et environnementales. L'Agenda 21, initié en 2010, et les démarches concrètes qui en ont découlé en sont la preuve. Le conseil municipal actuel a ainsi naturellement décidé de poursuivre les efforts entrepris dans le sens de l'intégration du développement durable dans la politique communale et de remettre à jour l'Agenda 21, intitulé aujourd'hui **Agenda 2040**.

Pour cette démarche, les communes bernoises bénéficient du soutien technique et financier du canton de Berne (Office de l'Energie et de l'Environnement). Le profilographe communal (voir annexe) a servi de base pour l'ensemble de ce processus. Il a été réalisé par un groupe de travail comprenant des représentants des différents milieux (économie, social, environnement) sollicités par la Chancellerie ainsi que les membres du conseil municipal.

Sur la base d'une évaluation de la situation actuelle de la commune par rapport aux indicateurs du développement durable (125 indicateurs répartis dans 33 champs thématiques), des lignes directrices ont été formulées. Ces lignes visent à orienter les décisions et les priorités des conseils municipaux de ces 20 prochaines années. Lors des réflexions du groupe de travail, des pistes de mesures ont été évoquées. Celles-ci sont listées et transmises dans un catalogue qui sera mis en ligne par l'administration communale et qui pourra être complété. Ce catalogue non exhaustif et non contraignant sera une source d'inspiration pour les autorités et la population.

L'intégration du développement durable dans la politique communale est ici concrétisée par l'élaboration d'une vision de l'avenir de la commune de Tramelan, laquelle intègre les aspects environnementaux, économiques et sociaux et poursuit l'objectif global de garantir des conditions de vies dignes pour les générations futures.

2. VISION D'AVENIR 2040 : TRAMELAN DANS 20 ANS

Une localité diversifiée et vivante au cœur de la nature de l'Arc jurassien. Tramelan est fière de son histoire et de son patrimoine naturel et bâti dont elle prend soin. Ses autorités et sa population s'engagent activement pour développer sa capacité d'adaptation face aux nombreux défis de ce siècle. La commune soigne le vivre-ensemble, la qualité de vie de sa population et limite son impact environnemental tout en préservant et en valorisant son tissu économique et le savoir-faire local. L'innovation est soutenue et encouragée. Active dans sa région, Tramelan se profile également comme un lieu de culture et de formation.

L'**identification à la commune et la participation à la vie publique** sont des valeurs importantes. Les habitants s'engagent pour les causes communales et s'intéressent à la vie en collectivité. La solidarité est vécue entre tous les groupes d'âge et les composantes socio-culturelles. Les **échanges entre zone urbaine et zone rurale** sont encouragés. Les associations, soutenues par les autorités, proposent à la population une offre variée et attrayante d'activités de loisirs, culturelles et sportives. Le **bénévolat est reconnu et encouragé**. Les autorités prennent soin de la population dans son ensemble et assurent à chacun et chacune un niveau de vie digne. Une cité prenant soin du lien intergénérationnel avec des soins médicaux et des offres pour les besoins quotidiens est promue. Les habitants trouvent **des logements adaptés** à leurs besoins.

L'**offre de formation est diversifiée et de qualité** et les partenariats avec les institutions et les acteurs en place sont soignés.

L'**efficacité énergétique** est élevée grâce à la commune qui joue un rôle de modèle pour ses propres biens immobiliers et qui sensibilise et incite sa population. L'approvisionnement énergétique avec des énergies renouvelables locales est promu autant que possible et le réseau électrique, dont la commune a la maîtrise et la propriété, est adapté à une production de plus en plus décentralisée.

Nichée dans un paysage verdoyant aux portes des Franches-Montagnes, la commune de Tramelan offre une **qualité de vie élevée**. Les **milieux naturels y sont activement préservés et valorisés**. L'exposition aux nuisances négatives est faible et la population est sensibilisée aux questions environnementales.

La commune s'engage à **préservé les ressources** face aux défis énergétiques, climatiques et liés à la biodiversité. Elle influence autant que possible le développement de l'urbanisation, qui se fait en premier lieu par une densification interne tout en assurant la **présence marquée de la nature au cœur même du bâti**. Le paysage est caractérisé par une zone d'habitation compacte et clairement définie avec un **patrimoine bâti valorisé**. Des solutions visant à **réduire la consommation de ressources** sont recherchées puis mises en œuvre.

L'**agriculture et la sylviculture sont exercées de manière respectueuse et consciente des enjeux environnementaux**. Les sols sont protégés contre les atteintes à la fertilité et les sites pollués qui le nécessitent sont assainis. L'**approvisionnement en eau est assuré** et la charge polluante des eaux souterraines et des eaux de surface est faible.

Le **bon raccordement au réseau de transports publics** ainsi que des chemins piétonniers et des pistes cyclables adéquates, avec des lieux de détente accueillants, contribuent à l'attractivité de la commune. Cette dernière propose des formes de mobilité alternatives permettant de limiter la consommation d'énergie fossile tout en favorisant le tourisme doux.

La **collaboration entre la commune et l'économie locale** se déroule dans un esprit de partenariat et de soutien. Tramelan offre des conditions-cadres attrayantes pour permettre le **maintien des savoir-faire** et le développement des industries, des entreprises et de l'artisanat à l'intérieur des zones définies. Les

denrées alimentaires produites localement sont vendues sur place en collaboration avec les producteurs locaux.

Les autorités et l'administration travaillent de manière efficiente. Elles offrent des services de proximité aux citoyens qui répondent aux besoins de la numérisation avec des outils adaptés et pertinents. La communication est transparente et dynamique grâce aux canaux d'information appropriés permettant de stimuler les échanges et de relayer les bonnes pratiques, notamment environnementales, auprès de la population. Les conditions-cadres pour les membres des autorités et le personnel communal sont attrayantes.

L'accomplissement des tâches communales repose sur une infrastructure appropriée. Les finances sont équilibrées et les achats publics sont effectués en tenant compte des aspects du développement durable.

En adéquation avec les défis liés aux nouvelles technologies et à la numérisation de la société, les autorités communales adoptent une position mesurée, en veillant à ce que les opportunités soient saisies tout en garantissant la protection de la sphère privée et des libertés individuelles ainsi que le respect de l'environnement.

Tramelan se positionne comme une commune solidaire. Elle assume son rôle de centre d'importance régionale tout en soignant la collaboration avec les communes voisines et en exploitant de manière ciblée les synergies régionales.

3. OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

Préambule : les objectifs ci-dessous sont classés par ordre d'importance, selon le travail de hiérarchisation issu du groupe de travail.

1. PROMOTION DU VIVRE ENSEMBLE ET DE LA CONVIVIALITÉ

- Favoriser la participation, le débat sociétal et les échanges d'idées
- Créer des espaces favorables à la rencontre et assurer un cadre de vie agréable
- Assurer une vie digne et soutenir l'ensemble de la population
- Soutenir la vie sociale et culturelle
- Favoriser le lien intergénérationnel

2. GARANTIR LA QUALITÉ DE LA FORMATION

- Maintenir et soigner les partenariats avec les centres de formation de la région
- Maintenir un enseignement obligatoire de qualité et une collaboration active avec les acteurs concernés

3. PROMOTION D'UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE ET LOCALE

- Aspirer à l'autonomie en matière de production d'énergie renouvelable
- Favoriser et promouvoir la production locale d'énergies de façon raisonnée et cohérente
- Maitriser les réseaux et les adapter aux nouveaux types de productions d'énergie
- Rechercher une solution pour le stockage local d'énergie
- Informer, sensibiliser et encourager la population et les entreprises à une optimisation de la gestion de l'énergie (consommation, production)

4. VALORISATION DU PAYSAGE, DE LA BIODIVERSITÉ ET DU PATRIMOINE

- Préserver et promouvoir le cadre naturel et paysager à l'intérieur et à l'extérieur du village
- Développer la présence de la nature en ville, notamment via l'arborisation
- Revitaliser les écosystèmes aquatiques
- Préserver les terres agricoles
- Mettre en valeur le patrimoine naturel, paysager, bâti et historique
- Sensibiliser la population aux bonnes pratiques

5. DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DOUCE

- Favoriser la mobilité cycliste et piétonne par le développement et la sécurisation des réseaux
- Développer l'offre locale de transports publics (intra-localité)
- Améliorer la convivialité et la sécurité des déplacements à l'intérieur de la localité au moyen de mesures adaptées
- Développer les offres de mobilité alternatives

6. SOUTIEN À L'ÉCONOMIE LOCALE

- Collaborer avec les industries, maintenir des conditions attractives et développer des solutions qui s'inscrivent harmonieusement dans le territoire
- Soutenir les commerces et artisans locaux
- Favoriser l'économie circulaire
- Développer les conditions permettant la diversification du tissu économique

7. PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

- Protéger et mettre en valeur les sources communales et maintenir les possibilités d'approvisionnement locales par ce biais
- Réduire la consommation d'eau en agissant sur plusieurs points et en sensibilisant et informant la population
- Favoriser l'infiltration des eaux dans le milieu bâti, là où cela est possible

8. OPTIMISATION DE LA GESTION COMMUNALE

- Communiquer activement et efficacement avec la population pour valoriser l'image de la commune et mettre en lumière la vie locale
- Sensibiliser et informer la population aux bonnes pratiques en matière de développement durable
- Prendre en compte la durabilité des projets communaux
- Intégrer les défis liés aux nouvelles technologies et à la numérisation et évaluer les opportunités
- Soigner les partenariats avec les communes voisines

Tramelan, le

Au nom du Conseil communal

Le Maire

La Chancelière

H. Gullotti

L.Noirat